



Paris, le 21 octobre 2022

Accès direct aux kinésithérapeutes exerçant dans une structure de soins coordonnés : l'Ordre salue une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale.

Du 28 novembre au 4 décembre 2022, une proposition de loi relative à l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé – dont les kinésithérapeutes, sera examinée à l'Assemblée nationale. Celle-ci a été déposée par Stéphanie RIST, rapporteure générale de la commission des affaires sociales.

Cette proposition de loi a pour objet d'accélérer le décloisonnement du système de santé en faisant confiance notamment aux kinésithérapeutes. L'article 2 vise en effet à permettre l'accès direct au kinésithérapeute qui exerce dans une structure de soins coordonnés. Alors que la désertification sanitaire met en péril notre système de santé, cet accès direct au kinésithérapeute est une mesure indispensable pour améliorer l'accès aux soins en s'appuyant sur des professionnels de santé responsables, bien formés et autonomes. Il permettra de libérer du temps médical indispensable dans un contexte de pénurie de médecins, également victimes de cet état de fait.

Les soins dispensés seront justifiés par le bilan kinésithérapique et un compte-rendu des soins réalisés transmis par le kinésithérapeute au médecin traitant via l'espace numérique de santé.

« Cette proposition de loi est une avancée majeure pour la profession et pour le système de santé français. Elle propose une solution concrète et rapide pour lutter contre les déserts médicaux et les problématiques d'accès aux soins en France. Les 100 000 kinésithérapeutes peuvent participer à la lutte contre les inégalités de santé et relever le défi d'un système de santé adapté à son époque, plus efficace, plus équilibré, dans l'intérêt de nos patients. L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes sait pouvoir compter sur les parlementaires pour oser modifier en profondeur l'organisation du système de santé », a déclaré Pascale Mathieu, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.